

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **27 (1891)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS

XXVII<sup>e</sup> Année



1<sup>er</sup> AVRIL 1891

N<sup>o</sup> 7

# L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

---

SOMMAIRE : Partie générale : Jules Girardin et ses romans éducatifs. A propos d'éducation. Concours national de sténographie. — Chronique scolaire : Vaud, Fribourg, Jura bernois. — Exercices scolaires : Langue française. Problèmes pour les sociétaires. — Bibliographie.

---

## PARTIE GÉNÉRALE

### Jules Girardin et ses romans éducatifs

Les exigences de l'école moderne se portent essentiellement vers l'acquisition des connaissances. On va si loin de ce côté, que nombre de personnes, même dans le corps enseignant, ne pensent pas que l'école ait un autre but. On perd quelque peu de vue que l'acquisition des connaissances est plutôt le moyen principal dont se sert l'école pour atteindre son but réel qui est le développement des facultés de l'enfant.

Mais encore, l'acquisition des connaissances sert essentiellement au développement des facultés intellectuelles; même en conservant à l'instruction son vrai rôle, on tend de plus en plus à voir dans la tâche de l'instituteur ce développement-là, tandis que la culture des facultés morales reste à l'arrière-plan. — On en a la preuve dans la plupart des articles des journaux pédagogiques. Les questions de méthode y occupent toujours une très large place. Il en est de même dans beaucoup de traités de pédagogie, où l'éducation morale est traitée en quelques pages.

Et cependant, la tâche de l'école n'est pas accomplie si elle s'est bornée à fournir à la société des citoyens ayant les connaissances nécessaires pour soutenir avec avantage le combat pour l'existence, si elle n'a pas cherché son idéal plus haut, nous voulons dire si elle n'a pas contribué à former de *bons* citoyens.

Nous le savons, rien n'est plus délicat que de donner des prin-

cipes d'éducation morale. Nulle part, on n'est plus exposé à faire fausse route.

Ceux qui ont écrit dans le but de diriger la jeunesse vers le bien, s'y sont pris de deux façons.

Les uns ont fait des traités de morale ou d'éducation qui s'adressent avant tout aux personnes qui enseignent. Ils demandent, pour atteindre leur but, à passer par l'intelligence d'un autre, qui rend concrets pour ses élèves les principes abstraits des traités. La lecture de ces livres est toujours profitable à l'éducateur qui prend sa tâche à cœur et qui veut l'accomplir en plein.

Les autres s'adressent à la fois à l'éducateur et à ses élèves. Au lieu de traités abstraits, ils écrivent un conte, une nouvelle, un roman éducatif.

Les romans éducatifs ou soi-disant éducatifs sont légion.

Il y a quelque vingt ans, l'Angleterre en exportait des quantités, très bons, intéressants quelquefois, parfois aussi fort ennuyeux. Puis la France s'est mise de la partie et depuis quelques années, sa littérature n'a plus rien à envier à l'Angleterre sous ce rapport. La Suisse romande de son côté a produit toute une pléiade d'auteurs que nous affectionnons et qui ont voulu écrire par amour du bon et du vrai.

Parmi les auteurs français que l'on pourrait citer, nul peut-être n'a réussi à atteindre son but comme Jules Girardin. Ses livres, modèles du genre, offrent toutes les qualités que l'on demande à cette sorte d'ouvrages et sont lus avec plaisir, non seulement par ceux auxquels ils paraissent s'adresser, mais encore par bien des personnes qui sont dans l'âge dit de raison.

Et pourtant, Girardin n'est pas encore assez connu. Le roman d'aventures et de chasses, le roman soi-disant scientifique, attire davantage la jeunesse. Sans vouloir, plus que de raison, nous poser en Mentor, nous croyons que l'on pourrait lire autre chose. Aussi ne jugeons-nous pas inutile de dire ici quelques mots de l'un des plus spirituels écrivains contemporains.

La vie de Jules Girardin fut d'une simplicité absolue. Elle fut consacrée tout entière à une œuvre unique : instruire et élever en charmant. A cette œuvre, il travailla toute sa vie, comme professeur et comme écrivain.

Il fut successivement professeur à Chaumont, à Angers, puis à Douai. Ce temps de noviciat ne fut pas perdu pour l'écrivain, car il excelle dans la description des mœurs de province. Il fut ensuite appelé aux fonctions de professeur de quatrième au lycée de Versailles et resta jusqu'à sa mort, qui remonte à 1888, à cette place modeste, bien que ses titres officiels et littéraires lui permettent d'aspirer plus haut. Mais il voulut demeurer où son cœur l'attachait, il voulut rester professeur d'enfants.

Ce fut un professeur extraordinaire, exceptionnel. Il avait sur ses élèves une autorité indiscutable, que jamais le plus indisci-

pliné d'entre eux n'a seulement eu l'idée de mettre en question. Avec cela, il était aimé d'eux tous, parce qu'il avait le don de les instruire en les amusant et de les maîtriser en leur faisant sentir qu'il les aimait.

On peut assurer que jamais instituteur ne jouit d'une popularité plus légitime, plus sérieuse, plus éclatante que celle qui fit l'honneur de Girardin.

Son œuvre d'écrivain est considérable ; on y découvre les mêmes qualités qui firent de lui l'éducateur hors ligne que nous venons de dépeindre. On peut dire qu'il n'a pas écrit une seule ligne qui ne soit inspirée par la plus saine morale. Loin de se laisser attirer par le pessimisme de certains auteurs, il cherche à montrer les bons côtés de l'humanité. Certains pourraient lui reprocher que ses romans finissent toujours bien, tandis que dans la vie réelle, bien des romans se terminent fort mal, mais ce défaut, si c'en est un, est voulu. Il entre dans le but de Girardin de montrer que dans l'homme, tout n'est pas forcément mauvais, que le droit, le bien, le vrai ne sont pas toujours forcément les victimes de l'injustice, du mal et du mensonge et que les efforts de tous doivent et peuvent tendre au progrès moral comme nous tendons au progrès matériel dans le monde industriel.

Et quel vrai patriote... Des scènes de la guerre de 1870 se rencontrent fréquemment dans ses récits. Comme on y sent l'amour de la patrie dans ce qu'il a de plus noble, élevé au-dessus des affections de la famille, dégagé des mesquineries de partis, des bravades des fanfarons, du chauvinisme que l'on a tant reproché à nos voisins ! Parlant de l'année 1870, il dit : « C'est une » terrible leçon que nous méritons peut-être. Dans tous les cas, » c'est à nous d'en profiter. »

Si tous les ouvrages de Girardin tendent à l'éducation morale, certains d'entre eux cependant visent plus spécialement la vie scolaire. Tels sont : *Le roman d'un cancre* et *Les épreuves d'Etienne* ». Il serait hors de propos d'en donner ici l'analyse. Disons seulement que dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'un écolier ; une fois c'est un cancre, bien cancre, cancre de vocation, qui finit par se régénérer grâce à l'influence d'un camarade et aux conseils discrets d'un professeur. Etienne par contre est un bon élève, mais duquel ses camarades s'éloignent. Les causes de cet éloignement, le remède et la guérison font le sujet du livre qui constitue une étude profonde du caractère des enfants. Tout est si spirituellement dit que l'on ne voit transparaître l'idée éducative qu'en étudiant le volume dans le but de la découvrir ; malgré cela, le jeune lecteur ne pourra manquer de faire, sans s'en douter, de salutaires réflexions. Et je connais sur ce point-là bon nombre de vieux qui sont jeunes.

Dans *Les braves Gens*, qui valurent à Girardin une couronne

académique, l'œuvre éducative est passée en revue dès le berceau ; autre part, elle ne se présente que dans les incidents du récit.

En plusieurs endroits, l'auteur prend plaisir à faire un parallèle piquant entre les méthodes pédagogiques surannées (géographie apprise par cœur, sans atlas, etc.) et les procédés d'enseignement plus vivants, que les pédagogues modernes nous ont révélés. Bien entendu, le parallèle ne se borne pas à une énumération des défauts des mauvais procédés et des qualités des autres, il entre dans le corps du roman, c'est un incident, qui ne sent en rien son pédagogue, mais qui met en lumière les vues de l'auteur bien mieux qu'une savante dissertation.

Une question fort souvent traitée, c'est celle de la manière de s'y prendre pour obliger un enfant à reconnaître ses défauts et à s'en corriger. Girardin n'est pas l'ami des longs et terribles sermons finissant par une embrassade et un pardon général. Ses éducateurs, mères, pères ou instituteurs s'y prennent autrement. Sans en avoir l'air, ils cherchent à faire ensorte que l'élève fasse lui-même ses petites réflexions et arrive à la découverte de ses torts, puis, qu'il cherche par ses propres forces à s'en corriger. Bien entendu, il n'est pas, au fond, abandonné à lui-même, il est discrètement soutenu dans sa lutte. Et il y a double profit à agir de cette façon : l'enfant s'est débarrassé d'un défaut, et il a appris à remporter une victoire sur lui-même.

Si pour quelque cas particulier, la remontrance directe est nécessaire, nous la trouvons brève, nette, se terminant par un ultimatum auquel on est bien décidé à tenir. Quant au pardon, il est ajourné au moment où des faits auront démontré que le repentir est sérieux. Il y aurait beaucoup à dire encore si l'on voulait énumérer toutes les circonstances de la vie morale de l'enfant où Girardin se montre vraiment éducateur. Nous nous sommes bornés aux plus saillantes, mais nous croyons pouvoir assurer, après l'étude que nous avons faite de la plupart des ouvrages de cette riche collection, que bon nombre des problèmes d'éducation morale y sont traités de la façon que nous avons indiquée. C'est dire que nous pensons que Girardin doit occuper une place dans les bibliothèques scolaires et dans celle de l'instituteur.

Ici encore, c'est double profit que retirera le lecteur. Il aura lu un livre intéressant, spirituel, et surtout un livre qui l'aura fait réfléchir.

A.-P. DUBOIS.

---

### A propos d'éducation

Dans les dernières conférences officielles de district, le corps enseignant neuchâtelois a étudié une question se rapportant directement à l'éducation de l'enfance : « les peines et les récompenses ».

Mon but n'est pas de rappeler ici tout ce qui s'est dit de juste et de bon sur ce sujet important ; je désire seulement insister aujourd'hui tout particulièrement sur la nécessité de se faire aimer des enfants.

Lorsqu'un maître a gagné l'affection de ses élèves, sa tâche est rendue bien agréable et bien facile ; c'est seulement alors que son influence s'exerce d'une manière effective sur le caractère des enfants qui lui sont confiés.

Chacun connaît cette réponse de Socrate, à un père qui lui avait confié l'éducation d'un jeune homme : « Reprenez votre fils. Qu'en ferais-je ? *Il ne m'aime pas* ».

Le maître qui n'est pas aimé de ses élèves est sans action sur eux ; il n'exerce sur leur caractère aucune influence bienfaisante et ce qu'il a de mieux à faire c'est de dire à leurs parents : « Reprenez vos enfants ; quel bien voulez-vous que je leur fasse ? *Ils ne m'aiment pas !* »

Je ne résiste pas au désir de placer sous les yeux des lecteurs de l'*Educateur* les deux tableaux suivants, si justes, si réels, que je trouve dans une revue pédagogique.

« Deux classes ou deux écoles sont voisines. Dans la classe ou dans l'école A, du travail, de l'ordre, de la discipline, et, tout cela accepté, consenti, voulu, exempt de pression et de contrainte. Les physionomies sont heureuses, épanouies, confiantes et honnêtes ; les attitudes et les manières sont dignes, le langage respectueux et mesuré. Quand le maître parle, les regards s'attachent sur lui sans crainte, les oreilles se tendent et les esprits demeurent ouverts à ses conseils ou à ses enseignements. S'il s'absente, le sentiment du devoir domine la pétulance et l'étourderie ; les convenances ne cessent pas d'être observées, le respect de soi-même et des autres persiste. Il en est de même au dehors, dans la rue et dans la famille ; les enfants qu'on y rencontre apparaissent avec des habitudes qui dénotent au moins un commencement d'éducation.

« Cherchez la cause de cet heureux résultat ; je me trompe bien si vous ne la trouvez pas dans l'affection que ces enfants portent à leur maître ; à leur insu, souvent à l'insu de leurs parents eux-mêmes, cette affection déteint sur leurs sentiments et sur leurs actes.

« Dans la classe ou dans l'école B, au contraire, la discipline ne règne que par la vertu des menaces, des gros mots ou du pensum ; on se tait par crainte ; on travaille par force. On ne se tient que sous l'œil du maître. Dès que celui-ci n'est plus là, on s'émancipe, on donne libre carrière à tous ses instincts pervers. L'école est une *Spélunque*, sinon de voleurs, du moins de fort mauvais sujets donnant à juste titre des inquiétudes pour l'avenir. Du reste, ce qui se passe sur la place publique, sur le chemin de l'école et jusqu'au foyer paternel, donne un spécimen de ce

que peut attendre la société des recrues que lui prépare un maître qui n'est pas aimé. Car le maître de la classe ou de l'école B n'est point aimé de ses disciples. Par suite, il n'a sur eux aucune influence heureuse. Bien plus, il est pour eux comme l'ange du mal : ses conseils ne sont point écoutés. Ses directions sont méprisées et ses élèves se font un malin plaisir d'y contredire par leurs paroles et par leur conduite.

« Tels sont les effets de l'affection que des élèves ont vouée à leur maître, ou des antipathies que celui-ci a eu le malheur de leur inspirer »<sup>1</sup>.

Mais comment obtenir cette affection si nécessaire, quand on veut réussir dans l'éducation ?

Que faut-il faire pour être aimé de ses disciples ?

Ce qu'il faut faire ? *Les aimer*. Tout est là.

L'amour des enfants ne se commande pas, ne s'impose pas. Celui dont le cœur reste froid et ennuyé au milieu des enfants, insensible à leurs sourires, à leur « douce bonne foi », à leurs joies et à leurs tristesses, que leurs jeux et leur turbulence énervent et impatientent ; celui-là n'est pas fait pour vivre avec eux, pour s'occuper d'eux, pour les élever, les instruire et leur faire du bien.

L'amour des enfants, on le tient de la nature ; c'est un don. On ne l'acquiert pas. C'est pourquoi tous ceux qui ne se sentent pas attirés par l'enfance, qui ne savent pas lire dans le cœur de ces petits, qui ne peuvent supporter leur tapage, leurs imperfections, leurs défauts même, feront bien de s'éloigner de l'école, car ils n'y trouveront que peine, déceptions et désillusions. Leur œuvre ne sera jamais fructueuse et bénie.

Aimer les enfants n'exclut pas la fermeté ; aimer les enfants, ce n'est pas faire preuve de faiblesse à leur égard, laisser passer le mal sans le réprimer, excuser leurs sottises, leurs manquements de toutes sortes ; non. L'enfant n'a pas d'estime pour la faiblesse ou l'impuissance. Il admire, par contre, celui qui sait se montrer ferme, énergique, sévère au besoin. Il est même bon qu'un peu de crainte se mêle à l'affection ; elle sera la cause du respect que tout élève doit à son maître.

Savoir allier la bonté à la fermeté, c'est faire preuve de sens pédagogique ; c'est le meilleur moyen de gagner le cœur de ses élèves. On ne réussit pas avec tous, je le sais, et le bon Socrate en a fait, bien avant nous, la triste expérience ; ce n'est pas une raison pour nous décourager ; cherchons la corde sensible, le bon côté, qui se trouve dans tout être humain ; ne nous laissons jamais d'aimer nos élèves, *tous* nos élèves ; un jour nous aurons en partage leur affection et leur estime ; nous ne les atteindrons pas tous, c'est peut-être vrai, qu'importe ! nous aurons creusé dans plus d'un cœur, dans plus d'une âme, un sillon où germera un jour une moisson bénie pour l'avenir.

LÉON LATOUR.

<sup>1</sup> Brouard et Defodon.

## Concours national de sténographie

Le concours organisé par l'École suisse d'aimé Paris a été divisé en quatre sections : 1<sup>o</sup> Calligraphie st.; 2<sup>o</sup> Enseignement; 3<sup>o</sup> Travaux en tous genres; 4<sup>o</sup> Vitesse et lecture à vue.

Les travaux à présenter dans la première section consistent en un thème et une version. La seconde section est réservée aux personnes qui se vouent à l'enseignement de la sténographie. La troisième comprendra les dessins, ornements, sténographie microscopique, cartes géographiques, manuscrits, Evercirculators, etc. Les épreuves de la quatrième section auront lieu à Neuchâtel, le dimanche 5 juillet 1891; elles seront suivies de la distribution des diplômes et des prix..à l'Aula de l'Académie. Le programme de la fête sera communiqué plus tard au public.

Une exposition des travaux du concours, ouverte gratuitement, aura lieu dans une salle spéciale.

Grâce aux subventions accordées par le Département de l'Instruction publique et le Conseil communal de Neuchâtel, ainsi qu'aux dons souscrits par de généreux amis de l'art sténographique, il sera possible de récompenser tous les lauréats méritants. (Le nombre des concurrents inscrits s'élève à ce jour à 80.)

Les sténographes désireux de prendre part au concours sont priés d'en informer sans retard le président du concours, M. Aug. Rouiller-Leuba, professeur de sténographie à Neuchâtel, par lettre ou carte postale écrite en sténographie.

Neuchâtel, mars 1891.

LE COMITÉ.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

### VAUD

#### *Règlement pour les écoles primaires de 1890. — Hygiène scolaire.*

A notre époque, les questions du ressort de l'hygiène forcent l'attention. Les conditions sanitaires actuelles des individus et des agglomérations sont les éléments d'un grave problème, qui s'impose à la méditation des esprits sérieux. L'hygiène ne fournira évidemment pas à elle seule la solution du problème, mais, en attendant la panacée de tous les maux du corps, elle reste le meilleur oreiller de sécurité, d'autant plus qu'elle repose aujourd'hui sur des données positives assez précises pour inspirer complète confiance. Un jour, ces infiniments petits à qui nous offrons le couvert aux dépens de notre santé livrent le secret de leur existence; c'est, pour l'art médical, une révolution, dont l'hygiène sort régénérée. Puis celle-ci s'en va réitérant ses appels, multipliant ses conseils. Quelquefois accueillie, plus souvent rebutée, elle ne se lasse jamais. En vain voudrait-on lui faire une règle de respecter certaines convenances personnelles, de ménager les intérêts de Pierre ou de Jean-Louis : elle passe outre et suggère ou propose, au nom de la santé publique, telles mesures qui lui paraissent utiles.

Comme le vaniteux, jamais pressé de rendre justice à autrui, le présent le targue volontiers de ce qu'il accomplit. Et pourtant, à ne considérer que le domaine de la science, c'est le passé, dont les erreurs mêmes ont été profitables, qui a préparé le présent. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on parle d'hygiène. Est-il besoin de rappeler que, de bonne heure, les anciens ont eu sur cette matière, tout un ensemble de notions raisonnées; que la loi de Moïse, par exemple, édictait une foule de préceptes hygiéniques d'une sévère observance; que les médecins grecs ont, les premiers, réduit l'hygiène à ses principes? Faut-il ajouter que de tout temps, sauf aux époques de barbarie et



d'ignorance, l'hygiène a eu ses apôtres, comme le médecin Tissot et nombre d'autres, qui en ont longuement entretenu leurs contemporains; mais que, depuis les Hippocrate et les Galien, il a été relativement peu ajouté aux connaissances qu'on possédait sur l'hygiène, jusqu'au jour où cette dernière a participé à l'essor des sciences d'observation qui sont ses tributaires?

Bien tardivement, on s'est préoccupé avec le sérieux que le sujet comporte des besoins hygiéniques spéciaux de l'école; longtemps celle-ci a dû s'en tenir à cet égard aux données que lui fournissait en gros l'expérience de la vie ordinaire. L'éveil a été donné, chez nous, il y a quelque quarante ans. En 1859 parut la brochure dans laquelle M. le Dr Guillaume, de Neuchâtel, traite sous ses divers aspects la question complexe de l'hygiène scolaire. Les vues et conclusions du Dr Guillaume ne sont pas toutes également admissibles; mais on ne peut être plus sincère, plus objectif, ni plus pénétré du bien public que ne l'a été le Dr Guillaume (ouvrier de la onzième heure! c'est ainsi qu'il s'appelle lui-même) dans son étude « Hygiène scolaire ». Cet ouvrage a eu dans notre pays, où il fut une véritable révélation, un retentissement considérable, et, ce qui vaut mieux encore, un succès attesté par les améliorations scolaires qu'il a provoquées.

Jusqu'à la période qui vient de commencer, la législation vaudoise a, semble-t-il, traité la question des locaux scolaires avec une hâte mal déguisée, comme si elle avait eu à se tirer d'un mauvais pas. Sur ce point, 1865 ne faisait guère que rééditer 1846, dont l'école primaire n'a pas eu à chanter haut les louanges. Il fallait d'ailleurs, avant de songer au confort des installations, aviser au plus pressé, ainsi à éloigner de la salle d'école certaines dépendances de la maison communale, telles que fromagerie, auberge, etc.; il fallait aussi temporiser avec les communes, entrer en composition avec l'état de leurs ressources. Soyons justes cependant et reconnaissons que, depuis plusieurs années, les constructions scolaires se multiplient et que les maisons d'école branlantes ou trop exigües ont, *virtuellement* du moins, fait leur temps, ce dont les générations futures ne se plaindront pas.

Le chapitre III du règlement vaudois de 1890 traite en premier lieu des locaux et de leurs conditions de salubrité: assainissement de l'emplacement et orientation du bâtiment d'école; dimensions, ventilation, éclairage, chauffage et mobilier des salles; installation et ventilation des cabinets d'aisances. Le règlement va jusqu'à donner la hauteur de l'appui et du linteau des fenêtres au-dessus du plancher de la salle d'école, les dimensions minimum des portes donnant accès dans celle-ci, la longueur, largeur et hauteur des marches d'escalier, etc. L'art. 38 nous apprend en outre que des « plans-types pour les constructions scolaires sont mis par le département de l'Instruction publique à la disposition des communes intéressées ».

Comme on le voit, les constructions scolaires futures seront soumises à un programme qui fixe des limites salutaires à la fantaisie. Souhaitons que le Département tienne la main à ce que les prescriptions du règlement soient strictement observées, qu'on ne s'en écarte sous aucun prétexte, si ce n'est pour faire mieux. Une réglementation aussi minutieuse est une superfétation, diront les uns, attendu que la loi oblige les communes de soumettre au département de l'Instruction publique les plans et devis des bâtiments d'école à construire et des réparations aux locaux scolaires. Ce moyen de contrôle, que l'autorité supérieure s'est de tout temps réservé, prête à l'arbitraire et expose à des mécomptes, nul ne l'ignore. Il est bon du reste que le public sache la matière assez importante pour être traitée par un règlement général, émanation d'un corps entier et non pas seulement d'un de ses membres, que le personnel attaché aux écoles sache aussi sur quoi, le cas échéant, baser ses réclamations. Notre nouveau règlement ne provoquera pas une réédification à brève échéance de tous les bâtiments d'école defectueux, mais il peut certainement contribuer à hâter les constructions urgentes et les réparations possibles.

L'art. 28 veut que le vestiaire soit établi en dehors des salles d'école; l'art. 33, que la salle d'école soit balayée chaque jour et récurée au moins

trois fois par an aux frais de la commune; l'art. 37, que chaque année, dans le mois de novembre, la classe et les dépendances soient visitées par un médecin, qui doit faire rapport au Département. La mesure ici prévue n'a pas pu être mise à exécution dans l'année scolaire courante; elle le sera dorénavant, car elle est destinée à valoir mieux qu'un simple motif décoratif.

Chacun connaît l'espèce de lutte sourde où se mesurent l'homme de l'art et l'homme d'école. Le premier, chargeant l'école de la plupart des maladies qui atteignent l'enfance, taille dans le vif des rôles de fréquentation; le second, criant à l'abus, se plaint qu'on lui crée des embarras souvent peu justifiés à ses yeux. Les griefs contre l'école sont évidemment en partie entachés d'exagération; et cette exagération, contre laquelle on ne saurait trop réagir, est d'autant plus regrettable qu'elle vient augmenter de diverses façons une responsabilité déjà lourde. Mais, à côté des griefs gratuits, il en est de fondés. Sans doute, beaucoup d'enfants, en venant s'asseoir sur les bancs de l'école, apportent qui des infirmités ou des maladies contractées au dehors, qui des prédispositions transmises par l'hérédité. Or, dans ce cas et pour peu que l'aménagement de la salle d'école laisse à désirer, il arrive presque toujours que, loin d'être un soulagement ou un correctif, les heures de leçons sont une aggravation: c'est ce que tout instituteur quelque peu observateur a pu constater bien des fois en regardant autour de soi. N'oublions pas d'un autre côté que la vie à l'école est pour le jeune âge un état contre nature. De longues heures d'immobilité au milieu de nombreux condisciples ne contiennent pas impunément un besoin impérieux de mouvement et de grand air. Un tel système pratiqué sans précaution doit infailliblement exercer une pernicieuse action sur la santé des élèves et ne peut produire en fait d'instruction que des fruits mal venus.

Le jour où la distribution intérieure des bâtiments d'école et l'aménagement des classes seront avant tout subordonnés aux exigences de l'hygiène; où l'air et la lumière seront profusément répandus dans des salles propres, chauffées sans parcimonie et ventilées par des appareils à fonctionnement continu; où les élèves seront commodément assis sur des bancs appropriés à leur usage; le jour où les programmes, les examens et l'interprétation qu'on en donne se souviendront que l'école est faite pour les élèves et non les élèves pour l'école ni pour la gloire de ceux qui la dirigent; où l'on se rappellera que les forces intellectuelles de l'enfant doivent être ménagées, ses besoins physiques respectés, etc., ce jour-là tomberont les reproches de la nature de ceux signalés ci-dessus. C'est la généralisation des efforts en vue de ce but qu'a voulu, du moins en ce qui concerne les locaux scolaires, le règlement de 1890.

Le règlement formule en outre quelques préceptes hygiéniques complémentaires; éparés dans divers chapitres. Celui qui résume les devoirs du personnel enseignant recommande au maître de veiller à la propreté des élèves et à ce que leurs vêtements soient en rapport avec leur état de santé et la température de la salle, et lui ordonne de renvoyer les enfants supposés atteints de maladies contagieuses; si ce dernier cas se présente, la commission scolaire avise le médecin délégué du district. A l'heure actuelle, il n'y a pas encore, que nous sachions, de médecin désigné pour fonctionner à ce titre.

L'hygiène scolaire bien entendue ne peut tenir toute dans des articles de règlement; elle met en conséquence à l'épreuve la vigilance du maître et lui crée de nouvelles obligations qu'on peut appeler productives et qu'il devrait pouvoir accepter sans soupirer. En voyant la question de près, on déplore cette tendance, déjà ancienne il est vrai, mais qui va s'accroissant, d'éparpiller à l'infini l'activité du maître, de distraire son attention du but principal pour l'obliger à se porter sur des objets parfaitement secondaires. Veiller sur la santé d'élèves, auxquels il se doit comme à ses propres enfants, est un des plus pressants devoirs de l'instituteur. En se donnant cette peine, il serait le premier à en recueillir les fruits, comme il est le premier à se féliciter, lui qui est condamné à respirer toute une carrière durant la poussière d'une

classe, qu'on ait songé à offrir un air sans cesse renouvelé aux poitrines des enfants assis sur les bancs de l'école.

E. FREYMOND.

*Abram Petermann.*

Abram Petermann vient de mourir, âgé de 73 ans, à Agiez, son village natal, où il s'était retiré en automne 1888, après avoir quitté l'enseignement, auquel il consacra une carrière longue d'un demi-siècle. Il occupa successivement trois postes : Chavornay pendant deux ans (1838-1840), Nyon pendant quatre ans et Yverdon pendant 44 ans. Avec père Abram, qui des enfants des autres fit toute sa famille, disparaît une des plus originales et populaires figures du corps enseignant vaudois. Son extérieur était peu séduisant, sa parole parfois embarrassée. Le patois fut en quelque sorte sa langue maternelle, et il ne le renia jamais. Ses dehors rustiques lui valurent même des remarques assez désobligeantes de la part de personnes qui eurent à juger ses débuts ; c'est ce qu'il racontait volontiers, non sans une pointe de malice. Mais il était de ceux qui n'ont rien à dissimuler derrière des fleurs de rhétorique. Grâce à un esprit vif et délié, il put acquérir les connaissances les plus variées, dont son enseignement tira largement profit. Il était un maître exact et dévoué, un ami sûr, un collègue bienveillant et de bon conseil. D'une jovialité inaltérable, il conserva un cœur jeune sous les marguerites et les cheveux blancs. Rappelons que personne plus que lui n'a pris intérêt à l'œuvre du monument Pestalozzi, et qu'il fut membre, dès l'origine sauf erreur, du comité qui s'était constitué dans le but de recueillir la somme destinée à assurer cette entreprise.

Associons-nous ici aux amis du défunt qui, par leur présence à Agiez, le 11 mars dernier, ont tenu de rendre un dernier hommage à celui qui fut Abram Petermann.

E. FREYMOND.

**FRIBOURG**

Fribourg, le 17 mars 1891.

A la rédaction de l'*Educateur*, La Chaux-de-Fonds.

M. Perriard, inspecteur scolaire, membre du comité de la Société fribourgeoise d'éducation, a bien voulu vous adresser, au sujet du Dépôt central du matériel scolaire, quelques lignes que vous avez publiées dans votre dernier numéro. Permettez que je vienne compléter ses renseignements par un extrait du premier rapport annuel de cette excellente institution, dont le corps enseignant tout entier est très satisfait, et duquel les communes les plus opposées à l'origine font aujourd'hui le plus grand éloge.

Le dépôt a commencé à fonctionner le 18 septembre 1889 ; le 24, il a fait ses premières commandes, et le 2 novembre, ses premières expéditions.

**Etat des livraisons**

Livraisons	ÉPOQUES	Nombre des commandes	Nombre de colis expédiés	SOMMES	
				Fr.	Ct.
1 <sup>re</sup>	2 novembre au 28 décembre .	242	462	10,870	57
2 <sup>me</sup>	7 janvier au 4 mars . . . . .	321	1227	10,674	33
3 <sup>me</sup>	18 avril au 5 juillet . . . . .	364	1076	16,023	13
	Totaux	927	2765	37,568	03
	<i>2<sup>me</sup> année administrative</i>				
1 <sup>re</sup>	1 <sup>er</sup> octobre au 30 novembre . .	405	780	16,894	51
	Total au 1 <sup>er</sup> décembre	1332	3545	54,462	54

Le rapport compare ensuite la vente réelle du dépôt avec la même vente si elle avait eu lieu avec l'ancien système.

Voici cette comparaison :

Le prix du matériel acheté s'est élevé à . . . . .	fr. 70,146»54	
La valeur commerciale de ce matériel est de . . . . .	fr. 112,837»85	
Le matériel vendu s'élève à . . . . .	fr. 37,568»03	
Le matériel en magasin s'élève à . . . . .	» 40,867»62	» 78,435»65
Bénéfice réalisé pour les écoles, soit en faveur des familles sur le matériel acheté . . . . .	fr. 34,402»20	

Le tableau ci-dessous fera mieux comprendre ces chiffres. Les chiffres qui concernent les prix de librairie ont été calculés d'après les prix forts des fournisseurs pour les manuels, et d'après les prix courants de librairie pour le matériel d'écriture et de dessin.

a) *Vente réelle par le dépôt*

Achat de matériel . . . . .	fr. 70,146»54	
Matériel vendu . . . . .		fr. 37,568»03
Matériel en magasin . . . . .		» 40,867»62
Augmentation (bénéfices et frais généraux) . . . . .	» 8,289»11	
	<u>fr. 78,435»65</u>	<u>fr. 78,435»65</u>

b) *Achat et vente par l'entremise des commissionnaires et des libraires (Système précédent)*

Achat de matériel . . . . .	fr. 77,161»19	
Matériel vendu . . . . .		fr. 54,056»99
Matériel en magasin . . . . .		» 58,780»86
Augmentation (bénéfices et frais généraux) . . . . .	» 35,676»66	
	<u>fr. 112,837»85</u>	<u>fr. 112,837»85</u>

On a élevé, dans ce tableau, de 10 % le prix des achats faits par les libraires sur ceux du Dépôt (77,161 fr. 19 contre 70,146 fr. 54 cent.) parce que des acheteurs isolés, se fournissant en petites quantités, sont loin d'obtenir les mêmes conditions que le Dépôt.

Matériel qui aurait été vendu par les libraires . . . . .	Fr. 54,056»99
Matériel vendu en réalité par le Dépôt . . . . .	» 37,568»63
Bénéfice réel obtenu par l'institution du Dépôt en faveur des familles . . . . .	<u>Fr. 16,488»96</u>

Ainsi que le prouvent ces tableaux, le bénéfice réalisé en faveur de la jeunesse scolaire sur le matériel vendu pendant la première année est de 16,488 fr. 96, soit 43.8 %; c'est-à-dire que le matériel est vendu presque la moitié moins cher par le Dépôt que par le commerce. Cette grosse différence provient surtout du matériel d'écriture et de dessin.

Le nombre d'élèves dont les écoles se fournissent au Dépôt s'élèvent à 19,280, la moyenne de la dépense par élève a été de 1 fr. 95.

Les chiffres que nous venons de donner se passent de tout commentaire, car ils démontrent par *a + b* l'excellente idée qu'a eue M. le conseiller d'Etat Python en créant le Dépôt central de matériel scolaire, et les avantages qu'en retirent les familles dans tout le canton, depuis Chiètres à Montbovon, depuis Cheyres à Planfayon. D'ailleurs, les pères de familles savent le dire, et voient eux-mêmes la différence respectable qu'il y a entre la vente telle qu'elle se pratiquait autrefois, et la vente par le Dépôt et l'intermédiaire du corps enseignant.

Votre correspondant parle de mon successeur, et semble ignorer complètement l'administrateur qui a été l'organisateur de cette institution. Or, le nouvel administrateur est entré en fonctions le 26 novembre dernier, soit à la fin de la première livraison du deuxième exercice.

Le silence de notre ami, M. Perriard, peut faire naître bien des suppositions sur les raisons pour lesquelles j'ai quitté la direction du Dépôt. Voici à titre de renseignements quelques lignes extraites de la circulaire que j'adressai en octobre dernier au corps enseignant, aux commissions scolaires du canton ainsi qu'à nos fournisseurs :

« Vous avez appris que nous nous retirons du Dépôt central comme administrateur. Le nombre toujours croissant de nos occupations personnelles, l'exploitation d'un commerce, la direction de l'Exposition scolaire que nous tenons à développer toujours davantage, celle du Musée industriel cantonal ne nous permettraient pas de vouer tout notre temps au Dépôt. Aussi c'est avec regret que nous avons donné notre démission ; cependant nous avons travaillé avec trop d'ardeur à sa fondation, pour que nous nous en désintéressions complètement. A la demande de la Direction de l'Instruction publique, nous demeurons membre de la Commission du matériel d'enseignement avec la charge de secrétaire. Nous dirigerons ce bureau jusqu'à ce que notre successeur soit installé ».

Veillez me pardonner ces explications et agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

*Le secrétaire de la Commission des moyens d'enseignement :*

LÉON GENOUD.

---

## JURA BERNOIS

---

St-Imier, le 21 mars 1891.

Monsieur Ed. Clerc, directeur de l'*Educateur*, à La Chaux-de-Fonds.

Monsieur,

J'ai lu avec un sensible plaisir l'article de fond de l'*Educateur* du 15 mars intitulé : *Réforme ou simplification*. Ce travail, j'en suis certain, n'aura pas laissé d'intéresser et de réjouir plus d'un ami du progrès en matière scolaire, et particulièrement les nombreux partisans d'une réforme dans le vaste et inextricable domaine — pour ne pas dire fourré — de l'orthographe des vocables français.

N'est-ce pas, en effet, contre cette aride étude que s'escrime sans relâche la jeunesse studieuse de sa 1<sup>re</sup> à sa 9<sup>me</sup> année scolaire ? N'est-ce pas là l'éternelle pierre d'achoppement contre laquelle se buttent et se brisent le zèle, le courage, la force — et quelle force souvent ? — de ces cohortes de malheureux qui, blêmes et souffrants, peuplent années après années les salles de ces palais — quand ce ne sont pas des bouges — qui portent l'étiquette : *Maisons d'éducation ou collèges* ?

Et de toutes les branches qui constituent les programmes scolaires à tous les degrés, n'est-ce pas la langue qui trône en souveraine avec sa kyrielle de règles grammaticales suivies de leur interminable cortège d'exceptions, et d'exceptions d'exceptions qui déroutent les meilleures volontés et assombrissent les plus belles années de cette enfance qui passe si vite, qui promet tant et qui tient si peu ?

Sans doute l'étude de la langue est une belle et bonne chose ; c'est même la meilleure, puisqu'elle est la clé de toutes les études, et le moyen d'arriver à la possession de toutes les sciences.

Mais entre l'étude de la langue et celle de la forme de ses vocables, il y a un abîme.

Et c'est un abus sans pareil que de confondre l'une avec l'autre ; un abus que de croire la forme capricieuse et stéréotype des vocables indispensable au sens comme au fond mobile de la langue ; un abus encore que cette prétention de soumettre au joug de l'*orthographe officielle* (dite académique) le monde lettré ou non des dilettanti de cette langue gréco-latine qui fait la gloire, mais non le génie de nos voisins d'outre-Jura.

Et pour confirmer une remarque très judicieuse contenue en l'article précité, un abus *que les révolutionnaires de 1789 auraient dû abolir*, que dis-je, une tyrannie, pour l'appeler par son nom, qui, elle aussi, aurait dû disparaître, c'est l'esclavage de la forme illogique de nos vocables actuels dont l'étude est imposée à la foule des petits, des faibles, des enfants sans défense, autres opprimés de cette autre autocrate dite *Académie française*.

Oui, il y a des tortures de plusieurs espèces, et les tourments qui accompagnent la réclusion forcée pour des vocables mal orthographiés, la tension d'esprit, longue et pénible, imposée à ces millions de serfs de notre époque, la touchante résignation jointe à l'énervement général qui peut faire douter de leur bon droit ces innocentes victimes des fautes commises par nos devanciers — ex-grammairiens amateurs de subtilités classiques — toutes ces misères, en un mot, dont on abreuve gratuitement l'enfance naïve, sont aussi capables que les supplices antiques d'avoir raison de ces jeunes volontés toujours pressurées, jamais équilibrées !

L'année 1891, anniversaire de la 1<sup>re</sup> ligue helvétique, leur apportera-t-elle un soulagement à cet égard ?

Nous aimerions à l'espérer !

En attendant je suis heureux de voir notre organe consigner, en ses colonnes, toute tentative tendant à avancer l'heure du triomphe de la raison et du bon sens sur le préjugé et la routine en tout ce qui concerne l'art d'orthographier les vocables de notre langue.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de mes sentiments respectueux.

G. FERRIER.

#### *Carnet scolaire. Technicum cantonal.*

Le synode de cercle de Courtelary a fait établir un carnet scolaire qui peut répondre à toutes les exigences des écoles françaises du canton de Berne. Le prix, fixé primitivement à 40 centimes, a été abaissé à 30 centimes, par suite de diverses circonstances favorables. Ce carnet a 40 pages ; il renferme un règlement d'ordre et de discipline et pourra servir pour toute la scolarité. Il est actuellement sous presse et les commandes peuvent déjà être adressées à M. Chochard, caissier du synode de Courtelary, à Sonvillier.

\* \* \*

L'*Educateur* a déjà annoncé le choix de Berthoud comme siège de l'école technique cantonale bernoise. C'est le 11 mars que le Grand Conseil a pris cette importante décision, après avoir arrêté, dans une séance précédente, que la votation aurait lieu sans discussion.

Au premier tour Bienne et Berthoud obtiennent chacune 91 voix et Berne 63. Berne étant éliminée, Berthoud fait au second tour 135 voix et Bienne 112. Le succès de Berthoud est dû aux députés de la ville de Berne et des environs qui avaient, dit-on, promis leurs voix à Berthoud en cas de ballottage. Une promesse analogue aurait été faite en faveur de Berne par les députés de la Haute-Argovie et de l'Emmenthal.

Ce qui surprend, c'est de voir les destinées d'une école aussi importante liées, non à la prospérité industrielle du canton, mais aux marchandages des partis politiques. Il est bien évident que Bienne et Berne offraient au technicum des avantages très appréciables, qu'on ne trouvera jamais à Berthoud. Le choix de Bienne, heureusement situé à la limite des langues allemande et française, eût été une concession à la deuxième ville du canton qui cherche à mériter son beau nom de ville de l'avenir. Pour l'industrie horlogère, qui occupe des milliers d'ouvriers dans le Jura et dans le Seeland, le nouvel établissement eût été une pépinière d'ouvriers adroits, de contre-mâtres habiles tant en ce qui concerne la partie mécanique de la montre qu'au point de vue de la décoration artistique de la boîte. Le choix de Bienne comme siège du technicum cantonal aurait en outre évité une concurrence malheureuse, car cette ville ne renoncera pas à l'établissement qu'elle a créé sous le nom de

*Technicum de la Suisse occidentale* et qui compte 4 sections: 1<sup>o</sup> école d'horlogerie et petite mécanique; 2<sup>o</sup> électricité; 3<sup>o</sup> architecture et arts industriels; 4<sup>o</sup> école des chemins de fer. La bourgeoisie de Bienne a voté un subside de 100 000 francs pour la construction d'un bâtiment destiné à l'école. On parle aussi d'organiser pour le 22 mars, à Bienne, une grande réunion populaire où les citoyens jurassiens et seelandais pourront témoigner leur sympathie à la ville de l'avenir. Quoiqu'il arrive, la population biennoise est unanime pour dire: « L'école technique cantonale est morte, vive l'école technique de la Suisse occidentale ».

H. GOBAT.

— L'assemblée populaire dont parle notre correspondant a effectivement eu lieu. Le nombre des manifestants est évalué de quatre à douze mille suivant les journaux; le *Bund* l'estime à dix mille. Tous s'accordent à dire que la manifestation a été très digne. Elle s'est terminée par le vote de résolutions déclarant la décision du Grand Conseil contraire aux intérêts de la principale industrie du canton, et en opposition à la bonne harmonie qui doit exister entre les deux parties du canton. En outre, l'assemblée s'est prononcée pour la continuation et l'agrandissement du *Technicum*.

L'intrusion de la politique (est-ce bien de la politique?) dans cette question d'école, a, comme toujours, de fâcheux résultats: pour Bienne d'abord, à qui personne ne pouvait sérieusement contester le droit d'avoir l'école technique; pour la ville de Berthoud elle-même, dont la région est plus agricole encore qu'industrielle, et qui, avec une population de 6800 habitants, assume la construction d'un bâtiment de deux cent mille francs et l'existence d'une école qui grèvera le budget local de 15 mille francs par an. Mais tout cela n'est rien auprès de la désaffection que le vote du Grand Conseil peut provoquer ou augmenter dans tout le Jura. C'est pourquoi il nous apparaît comme un devoir patriotique pour la députation de la ville de Berne, particulièrement mise en cause, et pour celle de Berthoud même, de faire un sacrifice d'amour-propre et de demander au Grand Conseil de revenir sur son vote en faveur de Bienne en se souvenant que la justice élève les nations.

Ed. CLERC.

---

## EXERCICES SCOLAIRES

---

### LANGUE FRANÇAISE

#### RÈGLE

Les suffixes *ien, en; ain, an; ois, ais*, servent généralement à former des noms de personnes désignant des habitants de pays ou de villes.

*Exemples: Italien*, habitant de l'Italie; *Fribourgeois*, habitant de Fribourg.

On se sert aussi quelquefois de ces suffixes pour indiquer la personne qui exerce un métier; exemples: *musicien, artisan*, etc., ou celle qui appartient à une secte; exemple: *dominicain*, etc.

Nous n'avons en vue dans les exercices qui suivent que le premier de ces sens.

#### DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Comment appelle-t-on l'habitant de l'Europe, de l'Océanie, de la Gaule, de la Prusse, de la Norvège, de la Hongrie, de l'Alsace, du Locle, de Marseille, de Paris, de Neuchâtel, de Genève, du canton de Vaud, de Rome, de Liège, de Thèbes, de la cité, du bourg, du village, de Bâle, de la Chine, de la Suède, du Portugal?

### DEVOIR

Européen, Océanien, Gaulois, Prussien, Norvégien, Hongrois, Alsacien, Lochois, Marseillais, Parisien, Neuchâtelois, Genevois, Vaudois, Romain, Liégeois, Thébain, citoyen, bourgeois, villageois, Bâlois, Chinois, Suédois, Portugais.

### DEGRÉ MOYEN

Comment appelle-t-on l'habitant de l'Afrique, de la Sicile, de la Bavière, de l'Amérique, de la Macédoine, du Pérou, du Mexique, de la Zélande, de la Vendée, de Gênes, de Venise, de Naples, de Corinthe, d'Athènes, de Syracuse, de Carthage, de la Franche-Comté, de Zurich, de l'Autriche, de la Perse, de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande, de l'île de Crète, d'un château, du pays ?

### DEVOIR

Africain, Sicilien, Bavarois, Américain, Macédonien, Péruvien, Mexicain, Zélandais, Vendéen, Gênois, Vénitien, Napolitain, Corinthien, Athénien, Syracusain, Carthaginois, Franc-Comtois, Zurichois, Autrichien, Persan, Anglais, Ecossois, Irlandais, Crétois, châtelain, paysan.

### DEGRÉ SUPÉRIEUR

*Remarque :* On peut aussi exprimer l'origine sans ajouter de suffixe ; exemple : *Lapon*, de Laponie, etc., ou avec d'autres suffixes que ceux qui précèdent, comme *ique, ite, on, and, ate*, etc.

Comment appelle-t-on l'habitant de l'Asie, du Danemark, de la Russie, de la Lombardie, de la Cafrerie, de la Champagne, de la Bourgogne, de la Gascogne, de la Normandie, de la Bretagne, de la Castille, de l'Andalousie, de la Catalogne, de Bordeaux, d'Alby, de Rouen, de Strasbourg, de Sparte, de Sybaris, de Sidon, de Tyr, de Ninive, du Maroc, de Siam, de la Savoie, de la Turquie, de l'Espagne, de la Picardie, de la Flandre, du pays de Chanaan, de la rive, d'une île ?

### DEVOIR

Asiatique, Danois, Russe, Lombard, Cafre, Champenois, Bourguignon, Gascon, Normand, Breton, Castillan, Andalous, Catalan, Bordelais, Albigeois, Rouennais, Strasbourgeois, Spartiate, Sybarite, Sidonien, Tyrien, Ninivite, Marocain, Siamois, Savoyard, Turc, Espagnol, Picard, Flamand, Chanaanéen, riverain, insulaire.

A. GRANDJEAN.

## Problèmes pour les sociétaires

### *Solution du N° 15.*

Se basant sur le principe fondamental de tout système de numération (analogue au système décimal) : « Tout chiffre placé à la gauche d'un autre représente des unités de l'ordre immédiatement supérieur », on peut écrire, en représentant la base cherchée par  $x$  :

$$\begin{aligned} 3x^2 + 3x + 3 &= 93 \\ x^2 + x + 1 &= 31 \\ x^2 + x - 30 &= 0 \\ \text{d'où } x &= \frac{-1 \pm 11}{2} = +5 \text{ ou } -6 \end{aligned}$$

La seconde racine étant inadmissible, on trouve ainsi 5 pour la base cherchée.



$$\begin{array}{r} \text{Preuve : } 3 \times 5^2 = 75 \\ 3 \times 5 = 15 \\ 3 \times 1 = 3 \\ \hline \text{Total } 93 \end{array}$$

(D'après la solution de M. H. Prêtre, à Moutier.)

Ont en outre envoyé des solutions exactes :

MM. Eug. RoCHAT, Lovattens; H. JAVET, Motier-Vully; une abonnée, Le Locle; J. DENIS, Plainpalais; H. LENOIR, Sainte-Croix; Th. MÖECKLI, Neuveville; P. FAVRE, Peseux; G. BÜNZLI, Saint-Blaise; L. CHENEVARD, Neuchâtel; Ed. GERMIGNET, Tramelan; E. BRIAUX, Belfaux; un vieil abonné, Genève; Th. BOURQUIN, Fontainemelon; Ed. CHOCHARD, Sonvillier.

*Problème N° 16.*

Un négociant veut assurer de la marchandise pour une valeur de 15,200 francs; la prime à payer est de 6%, mais dans le cas où la marchandise se perdrait, ce négociant voudrait non-seulement en retirer la valeur, mais aussi celle de la prime payée. Dans ce but, il augmente le prix de sa marchandise. Quelle prime devra-t-il payer?

(Communiqué par M. P. Favre, Peseux.)

Envoyer les solutions jusqu'au 12 avril, à M. A.-P. Dubois, directeur des écoles, au Locle.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Jahrbuch des Unterrichtswesens in der Schweiz 1888**, von C. Grob. 381 pages 16/24 cm., fr. 4. — Zurich, Orell Füssli & Cie, 1890.

Cet annuaire est indispensable à qui veut connaître l'état exact de l'instruction publique dans notre pays. Il comprend un rapport général sur l'instruction à tous les degrés, un rapport statistique, et en annexes les lois et règlements nouveaux, l'organisation de l'enseignement, le tableau des traitements des instituteurs dans chaque canton, les programmes d'enseignement des écoles supérieures et la liste des manuels d'enseignement obligatoires. C'est une mine de renseignements puisés aux meilleures sources. Aussi le *Jahrbuch* est-il publié aux frais du Département fédéral de l'intérieur.

E. C.

**Atlas de cartes muettes**, par W. Rosier, professeur de géographie. 16 cartes 24/48 cm., fr. 2»50; une carte, fr. 0»20. — Lausanne, F. Payot, éditeur.

Ces cartes, qui sont destinées à être complétées par les élèves pour la géographie politique et la géographie économique, rendront de bons services aux écoles secondaires. Une carte est spéciale à la Suisse, une à l'Europe; neuf représentent les diverses régions de l'Europe, cinq les autres continents.

E. C.

**La Muse romande**, 1<sup>re</sup> année, 1890-1891, avec une préface de Virgile Rossel. 190 pages 11/18 cm., fr. 3»50. — La Chaux-de-Fonds, F. Zahn, 1891.

Nous nous empressons d'annoncer ce charmant volume, édité par M. A. Maridor. C'est un recueil de vers inédits de cinquante poètes de la Suisse française, dont plusieurs sont pour le public de nouveaux citoyens de la république des lettres. L'entreprise de M. Maridor est intéressante en ce qu'elle permet de jeter un coup-d'œil sur l'ensemble de notre littérature poétique et de rechercher en quoi elle est originale. Pour aujourd'hui, nous nous bornons à la signaler à nos lecteurs, nous réservant d'en parler plus au long dans notre prochain numéro. Disons seulement que ce volume contient de fort jolies pièces, et qu'il fait honneur à l'imprimeur.

E. C.